La soi-disant immunité naturelle du Chien sloughi aux venins de Scorpion et de Vipère, ainsi qu'au virus rabique,

par Mme M. Phisalix et M. Marcenac.

Chez les indigènes du Maroc, il existe une croyance ferme à la résistance particulière et totale du Lévrier sloughi aux piqûres des animaux venimeux et au virus rabique.

Cette opinion des Marocains du bled est aussi fortement ancrée dans l'esprit des caïds, qui considèrent le sloughi comme un animal différent du Chien, d'essence tout à fait supérieure; elle donne lieu à de très curieuses légendes, mais, surtout, entrave trop souvent l'action sanitaire en ce qui concerne la transmission de la rage.

Il nous a donc paru nécessaire de vérifier, par l'observation directe et l'expérimentation, cette soi-disant résistance naturelle.

Résistance au venin de Scorpion. — Nos observations ont porté sur le *Buthus mauritanicus* Pocok, grand Scorpion noir, abondant dans certaines régions, et notamment au Tadla, où, chaque année, dans les gourbis ou sous les tentes, sa piqûre coûte la vie à de jeunes enfants indigènes.

La piqûre d'un seul individu suffit à tuer le jeune sloughi dans le même temps et avec les mêmes symptômes que présentent les autres Chiens, fox-terriers ou autres, de même taille et de même poids. Nous rappelons brièvement ces symptômes que l'un de nous a déjà décrits[1] : douleur locale très vive et irradiante, hypersécrétion salivaire, nausées, vomissements, sternutation chez quelques sujets, perte d'équilibre et chute sur le côté, tétanisation du rachis en opisthotones, paralysies musculaire et respiratoire, celle-ci entraînant la mort, le cœur survivant encore pendant quelques minutes à l'arrêt de la respiration.

Les adultes semblent plus résistants à la piqûre du Buthus; mais, en fait et dans les conditions naturelles, cette piqûre est plus rare que chez le jeune, inexpérimenté et sans défiance : le sloughi adulte évite, en effet, les Arachnides en général et le Scorpion en particulier; d'autre part, le Scorpion n'attaque pas volontiers le sloughi, probablement en raison de la rudesse de la peau et du poil.

Dans les conditions expérimentales, pour déterminer quelques troubles

(1) Marcenac, Nocivité des piqûres de Scorpion au Maroc. *Maroc médical*, 1924, n° 12.

d'envenimation chez un sloughi adulte du poids de 12 à 15 kilogrammes, il est nécessaire de le faire piquer successivement par 4 Scorpions, dardant chacun deux fois de suite la même région. Cette évaluation de la toxicité globale du venin est d'ailleurs toute relative, étant donné qu'un animal venimeux quelconque n'inocule jamais, en une ou deux piqûres, la totalité de sa réserve de venin; aussi, à défaut du venin pur, pour la récolte duquel nous n'étions pas outillés, au moment de la capture des Scorpions, avons-nous cherché une mesure plus rapprochée pour évaluer la venimosité de la sécrétion : nous avons employé la macération des glandes du Scorpion broyées dans l'eau salée physiologique, et nous avons vu qu'il faut les glandes de 3 Buthus pour provoquer l'envenimation mortelle, avec la symptomatologie que nous avons rappelée.

Ce résultat concorde à peu près avec ceux observés en expérimentant sur les autres Chiens marocains du bled; il montre que l'immunité supposée du sloughi adulte est réelle vis-à-vis d'un seul Scorpion, c'est-à-dire dans les conditions biologiques ordinaires, mais que sa limite supérieure serait aisément atteinte si l'animal manifestait un goût marqué pour la chasse au Scorpion.

Résistance au venin de Vipère. — Le venin employé à nos essais est celui de *Vipera aspis* Laur. fraîchement récolté, desséché et redissous à 1 p. 1000 dans l'eau salée physiologique. Ce venin provenait d'un même lot de Vipères capturées aux environs de Flavigny (Côte-d'Or); et les inoculations de la solution venimeuse ont été pratiquées chez des sloughis adultes, sous la peau de la région thoracique.

La dose correspondant à 0 milligr. 87 par kilogramme qui est, d'après nos expériences, mortelle en 9 à 10 heures pour les Chiens de France adultes et d'un poids moyen de 8 kilogrammes s'est toujours aussi montrée mortelle pour le sloughi; bien mieux, dans un cas, il a suffi de 0 milligr. 80 par kilogramme du même venin pour entraîner la mort du sujet à la trentième heure. Les symptômes observés chez le sloughi ont été les mêmes que chez les Chiens de France, et sensiblement les mêmes que ceux qu'on observe chez l'homme mordu par une vigoureuse Vipère; nous les rappelons brièvement : grande douleur locale immédiate et qui va en s'atténuant, torpeur précoce, affaissement immédiat, l'animal ne peut se tenir sur ses jambes (c'est un fait que tous les chasseurs dont les Chiens ont été mordus par une Vipère ont pu observer), œdème local hémorragique presque instantané et rapidement envahissant, taches hémorragiques à distance, hypothermie marquée et sensible à la main, hématurie, diarrhée sanglante, défaillance du cœur et du pouls, qui s'arrêtent avant la respiration. On sait, en effet, que le venin des Vipéridés, comme celui du Lézard Héloderme, injecté à haute dose, paralyse le cœur d'une façon précoce, et que cette paralysie suffit à elle seule à entraîner la mort.

A l'autopsie, apoplexie intestinale intense, hémorragies tissulaires multiples, pétéchies séreuses et confluentes en certaines zones.

Le sloughi, pas plus que les Chiens d'autres races, ou les chiens de rue, ne résiste au venin de Vipère, directement inoculé.

Résistance au virus rabique. — Nous avons employé le virus rabique fixe de l'Institut Pasteur de Paris, que nous a obligeamment fourni M. Viala.

L'inoculation dans la chambre antérieure de l'œil, dans l'encéphale, sous les méninges par la voie intrarachidienne sous-occipitale (celle-ci d'emploi très commode), est suivie, chez le sloughi comme chez les autres Chiens, de paralysie et de mort dans les délais habituels de 12 à 15 jours.

Si le défaut d'immunité du Lévrier sloughi vis-à-vis des venins est sans conséquence pratique, l'envenimation d'un animal mordu n'étant pas transmissible, il n'en est plus de même en ce qui concerne le virus rabique, que les sloughis sont capables de transmettre par morsure, tout aussi bien que les Chiens errants, d'où il résulte qu'ils doivent être, comme ces derniers, l'objet des mêmes précautions sanitaires.